



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

L'an deux mille vingt deux, le vingt septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 13/09/2022

Compte-rendu affiché le 22/09/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Madame Maryse DOMINGUEZ

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Marine BOISSIER

Jacques ROS a donné procuration à Dominique LARGE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 9 juin 2020, vous avez fixé le nombre d'administrateurs du Centre communal d'action sociale à 9, dont quatre membres issus du conseil municipal.

Par délibération du 5 juillet dernier, suite à la démission de Monsieur Majdalani, vous avez arrêté la liste des membres issus du conseil municipal comme suit :

1. Eliane CHAPON
2. Yann-Yves DU REPAIRE
3. Bernard JAVAZZO
4. Marion LECLERE
5. Pierre-Marie MAUXION

Cette liste comprend un suppléant, en la personne de Monsieur Mauxion.

Par mail du 10 août dernier, le Préfet du Rhône a attiré notre attention sur le fait que la désignation de suppléants n'est pas prévue par la réglementation en vigueur du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Dès lors, la liste des membres élus du CA du CCAS doit comprendre quatre membres, à parité égale avec les membres nommés, au nombre de quatre également.

Le Préfet nous enjoint donc à nous mettre en conformité. Il convient donc de redélibérer afin de proposer la liste suivante :

1. Eliane CHAPON
2. Yann-Yves DU REPAIRE
3. Bernard JAVAZZO
4. Marion LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

MAINTIENT le nombre d'administrateurs issus du ~~conseil municipal du~~ Centre communal d'action sociale à quatre, tel que fixé lors du conseil municipal du 9 juin 2020 (délibération 2020DL009) ;

DECLARE inchangé le nombre d'administrateurs nommés dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action sociale et des Familles ;

DIT que la délibération du 5 juillet 2022 n° 2022DL048 est abrogée ;

APPROUVE la liste suivante des administrateurs de la commune au Centre communal d'action sociale titulaires et suppléants confondus :

- 1.Eliane CHAPON
- 2.Yann-Yves DU REPAIRE
- 3.Bernard JAVAZZO
- 4.Marion LECLERE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

